



VETEMENTS DE TRAVAIL D'ETABLE INNOVANTS. MADE IN GERMANY.

AVIS DE RETRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de résilier ce contrat sous quatorze jours sans en indiquer la raison.

Le délai est de quatorze jours à compter du jour où vous avez pris ou un tiers nommé par vous-même – qui n'est pas le transporteur – a pris possession de la marchandise.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous (hairtex e.K., Christina Berger, Rumersham 9 a, 83119 Obing, Allemagne, téléphone: +49 (0) 86 24 / 89 13 79, fax: +49 (0) 86 24 / 89 13 83, e-mail: cb@hairtex.de) informer de votre décision de résilier ce contrat en envoyant une déclaration explicite (p. ex. lettre par la poste, fax ou e-mail). Vous pouvez utiliser à cette fin le modèle de formulaire de rétractation ci-joint qui n'est toutefois pas obligatoire. Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer votre notification relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation

Conséquences de la rétractation

Si vous résiliez ce contrat, nous vous rembourserons tous les versements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant de votre choix d'opter pour un type de livraison autre que celui d'une livraison standard que nous proposons et dont le prix est le plus avantageux). Le remboursement sera effectué immédiatement et au plus tard sous quatorze jours à compter de la réception de votre notification de résiliation de ce contrat. Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement utilisé lorsque vous avez réalisé la transaction initiale à moins qu'une autre méthode soit expressément convenue avec vous-même. Une contrepartie financière ne vous sera en aucun cas facturée dans le cadre de ce remboursement. Nous pouvons refuser de procéder au remboursement jusqu'à ce que nous ayons récupéré la marchandise ou jusqu'à ce que vous nous ayez apportés la preuve que vous avez renvoyé la marchandise, en fonction de l'évènement se produisant le plus tôt.

Vous êtes dans l'obligation de nous (hairtex e. K., Christina Berger, Rumersham 9 a, 83119 Obing, Allemagne) renvoyer immédiatement ou de nous remettre immédiatement la marchandise et dans tous les cas au plus tard quatorze jours à compter du jour où vous nous avez informés de la résiliation de ce contrat. Le délai est respecté si vous expédiez la marchandise avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devez assumer les coûts directement liés au renvoi de la marchandise. Vous devez prendre en charge les frais en cas d'une éventuelle perte de valeur de la marchandise uniquement si cette perte de valeur n'est pas due à des manipulations inévitables de votre part consistant à vérifier la nature, les propriétés et le fonctionnement de la marchandise.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Si vous souhaitez résilier le contrat, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer)

A

hairtex® e. K.
Christina Berger
Rumersham 9 a
83119 Obing
Allemagne

Fax: +49 (0) 86 24 / 89 13 83

E-Mail: cb@hairtex.de

Je / nous ^(*) résilie / résilions ^(*) par la présente le contrat que j'ai / nous avons ^(*) conclu relatif à l'achat des marchandises suivantes ^(*) / à la réalisation de la prestation suivante ^(*):

COMMANDEE(S) LE ^(*) / RECUE(S) LE ^(*):

NOM DU / DES CONSOMMATEUR(S):

ADRESSE DU / DES CONSOMMATEUR(S):

DATE:

SIGNATURE DU / DES CONSOMMATEUR(S) (uniquement en cas de demande sur papier):

^(*)Rayer la mention inutile.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE RENVOI (renseignements facultatifs)

Veillez indiquer vos coordonnées bancaires en cas de remboursement uniquement, si vous ne souhaitez pas commander de bonnets en échange !

NUMERO DU CLIENT:

NUMERO DE LA FACTURE:

TITULAIRE DU COMPTE:

IBAN:

BIC:

NOM DE LA BANQUE:

ARTICLE	QUANTITE	RAISON DU RENVOI			VEUILLEZ NOTER : Une nouvelle livraison ne sera pas effectuée automatiquement après le renvoi. Veuillez effectuer une nouvelle commande de l'article souhaité !
• Bonnet d'étable à nouer hairtex®	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> trop grand	<input type="checkbox"/> trop petit	<input type="checkbox"/> autre	
• Bonnet d'étable avec élastique hairtex®	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> trop grand	<input type="checkbox"/> trop petit	<input type="checkbox"/> autre	
• Combinaison de travail d'étable hairtex®	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> trop grand	<input type="checkbox"/> trop petit	<input type="checkbox"/> autre	

Nos conditions générales de vente figurant au dos de la page ou sur le site www.hairtex.de ainsi que les conditions suivantes s'appliquent aux retours de marchandise : veuillez noter que nous pouvons reprendre uniquement les marchandises ne comportant aucune trace d'utilisation. Le client assume les frais de port, hairtex e.K. se charge du nouvel envoi en cas d'échange. Veuillez renvoyer la marchandise à l'adresse suivante après acceptation de la demande de résiliation :

hairtex® e. K. · Christina Berger · Rumersham 9 a · 83119 Obing, Allemagne
Téléphone : +49 (0) 86 24 / 89 13 79 · Fax : +49 (0) 86 24 / 89 13 83 · www.hairtex.de

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats de vente à conclure ou conclus via le site Internet www.hairtex.de avec

hairtex e.K., Christina Berger, Rumersham 9a, 83119 Obing, Allemagne.

Sur ce site Internet, Christina Berger dirige une plate-forme de vente pour des vêtements et des bonnets spéciaux conçus pour protéger les cheveux des odeurs d'étable.

Cette plate-forme est disponible en allemand, en anglais et en français. Une fois le contrat conclu avec Christina Berger, le texte du contrat est sauvegardé dans la mesure où les détails de la commande sont conservés. Le client reçoit les détails de la commande via un mail de confirmation de commande.

Les termes suivants employés dans les présentes conditions de vente – y compris leurs formes plurielles – ont la signification indiquée ci-dessous:

Client: toute personne physique ou morale ou société de personnes qui conclut un contrat de vente avec Christina Berger.

Consommateur: toute personne physique qui n'agit pas dans le but de son activité professionnelle commerciale ou indépendante en concluant ce contrat de vente.

Entrepreneur: toute personne physique ou morale ou société de personnes qui agit dans l'exercice de son activité professionnelle commerciale ou indépendante en concluant ce contrat de vente.

Contrat de vente: le contrat conclu entre Christina Berger et le client pour l'achat de marchandises.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à l'adresse suivante: www.hairtex.de/agb/ et s'appliquent exclusivement aux contrats de vente conclus entre Christina Berger et le client; des conditions divergentes ou contradictoires du client ne sont pas acceptées à moins que ces dernières n'aient été approuvées par écrit par Christina Berger dans ce cas particulier.

2. Conclusion du contrat de vente

2.1 La présentation de la gamme de produits sur la plate-forme de vente ne constitue pas une offre juridiquement contraignante, mais une information sans engagement.

2.2 Le client commande les marchandises souhaitées en renvoyant le formulaire à remplir entièrement figurant dans le masque de commande du site Internet («déclaration de contrat»). Le client peut vérifier encore une fois sa déclaration de contrat avant de renvoyer les informations, et éventuellement les corriger. Suite à cet envoi, le client va immédiatement recevoir un e-mail lui confirmant la bonne réception de la déclaration contractuelle («confirmation de commande»), mais cela ne constitue pas encore l'acceptation de la déclaration de contrat par Christina Berger.

2.3 Le contrat n'est conclu que lorsque Christina Berger accepte la déclaration de contrat en faisant parvenir au client une déclaration d'acceptation correspondante et en invitant ce dernier à régler le prix d'achat.

3. Prix d'achat, échéance, paiement et retard

3.1 Les prix de vente affichés sur la plate-forme de vente sont TTC (dans la mesure où celles-ci doivent être réglées), frais d'emballage, d'expédition et d'assurance en supplément tout comme les impôts, droits de douane et taxes.

3.2 Le prix d'achat est dû immédiatement après la conclusion du contrat de vente. Le règlement s'effectue par virement sur les coordonnées bancaires indiquées lors de la commande, par PayPal ou par carte de crédit acceptée par Christina Berger au moment de la conclusion du contrat.

3.3 Si le client est en défaut de paiement, Christina Berger est en droit d'exiger les intérêts de retard légaux (à hauteur de 5% par an au-dessus du taux d'intérêt de base respectif pour les consommateurs et à hauteur de 8% par an au-dessus du taux d'intérêt de base pour les entreprises en cas de demandes de paiement). Le droit de Christina Berger à faire valoir un préjudice effectif plus important reste nonobstant inchangé.

4. Avis de rétractation: droit de rétractation et conséquences de la rétractation

4.1 Le client dispose d'un droit de rétractation conformément à l'avis de rétractation suivant s'il est le consommateur.

4.2 Le droit de rétractation est exclu pour les contrats

- concernant la livraison de marchandises n'ayant pas été préfabriquées et pour lesquelles le consommateur a effectué un choix déterminant ou est à l'origine d'une clause déterminante relative à leur confection ou pour les marchandises étant manifestement adaptées aux besoins du consommateur,
- concernant la livraison de marchandises susceptibles de s'altérer rapidement ou dont la date de péremption serait prochainement passée,
- concernant la livraison de marchandises dans un emballage scellé qui ne se prêtent pas à un retour pour des raisons sanitaires ou d'hygiène lorsqu'elles ont été retirées de leur emballage scellé après la livraison,
- concernant la livraison de marchandises si elles ont été mélangées après la livraison avec d'autres produits et ne peuvent être dissociées en raison de leur nature,
- concernant la livraison de boissons alcoolisées dont le prix a été convenu lors de la conclusion du contrat mais qui peuvent être livrées au plus tôt 30 jours après la conclusion du contrat et dont la valeur actuelle dépend des fluctuations du marché sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence,
- concernant la livraison d'enregistrements audio ou vidéo ou bien de logiciels informatiques dans un emballage scellé s'il a été ouvert après la livraison,
- concernant la livraison de journaux, de magazines ou d'illustrés à l'exception des contrats d'abonnement.

4.3 Le client doit assumer les frais directement liés au retour de la marchandise achetée.

5. Livraison et réserve de propriété

5.1 Christina Berger livrera la marchandise commandée après l'envoi de la déclaration d'acceptation à l'adresse communiquée par le client au moment de la commande. Les marchandises livrées par Christina Berger restent la propriété de cette dernière jusqu'au paiement intégral et inconditionnel du prix d'achat.

5.2 Avant le transfert de propriété, le client ne peut disposer des marchandises sans le consentement écrit préalable de Christina Berger. Le client doit immédiatement aviser Christina Berger par écrit d'éventuelles mainmises de tiers, notamment des mises en gage des marchandises, et informer les tiers de la réserve de propriété de Christina Berger.

6. Garantie

6.1 En cas de marchandises défectueuses, le client dispose de droits de garantie légaux sauf mention contraire dans les dispositions figurant ci-dessous.

6.2 Si le client est une entreprise et s'il s'agit de marchandises nouvelles, ce qui suit (en cas de marchandises d'occasion, les droits de garantie d'un entrepreneur, à l'exception des droits à dommages et intérêts conformément à l'article 7, sont exclus) s'applique:

6.2.1 Le client doit – dans la mesure où il est commerçant et que le contrat de vente concerne l'exploitation de son commerce – remplir ses obligations de contrôle et d'information selon l'article § 377 du Code de commerce allemand (HGB). Des défauts évidents sont à signaler sans délai par écrit à Christina Berger, au plus tard 7 jours après réception des marchandises, tout comme d'éventuels vices cachés, au plus tard 7 jours après leur constatation. S'il ne le signale pas dans les délais, la marchandise sera considérée comme acceptée.

6.2.2 Si le client signale un défaut en temps et en heure, il a au choix droit à la rectification gratuite du défaut ou à la livraison d'une marchandise conforme (exécution ultérieure) de la part de Christina Berger. Christina Berger est en droit de refuser un mode d'exécution de la réparation ou l'ensemble de l'exécution ultérieure si celle-ci n'est possible qu'avec des frais disproportionnés.

6.2.3 Si l'exécution ultérieure échoue ou si elle est refusée, le client peut choisir de résilier le contrat ou de réduire la rémunération. L'exécution ultérieure s'effectue sur le lieu de la livraison initiale; elle est considérée comme manquée après trois tentatives infructueuses.

6.2.4 Les retours de marchandises défectueuses à Christina Berger aux fins de l'exécution ultérieure ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement écrit de Christina Berger. Si Christina Berger livre une marchandise de remplacement exempte de défauts, le client doit retourner sans délai la marchandise livrée initialement. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Christina Berger.

6.2.5 Les réclamations de garantie expirent au bout d'une année à compter de la livraison, sauf si le vice a été frauduleusement dissimulé ou concerne une garantie de qualité. Seule une exécution ultérieure suspend la prescription si Christina Berger reconnaît expressément par écrit ses obligations d'exécution ultérieure.

6.3 Pour des marchandises d'occasion, les droits de garantie du client expirent au bout d'un an à compter de la livraison; dans le cas contraire, conformément aux dispositions légales.

6.4 Christina Berger est tenue de verser les dommages et intérêts en cas de défaut uniquement en conformité avec les dispositions de l'article 7.

7. Responsabilité

7.1 Christina Berger est responsable en cas de fautes intentionnelles ou de négligences graves ainsi qu'en cas de violation de l'une de ses obligations contractuelles essentielles dont seul le respect conditionne l'exécution en bonne et due forme du contrat et à laquelle le client peut se fier de manière régulière (« obligation cardinale »).

7.2 En cas de violation par simple négligence d'une obligation cardinale, la responsabilité sera limitée aux dommages prévisibles à la conclusion du contrat et typiques du contrat. Christina Berger n'est pas responsable en cas de violation des obligations contractuelles par négligence autres que des obligations cardinales.

7.3 En cas d'impossibilité initiale, Christina Berger n'est responsable que si elle était au courant de cet empêchement, s'il est resté inaperçu par négligence grave ou si une obligation cardinale n'est pas respectée en raison de l'impossibilité initiale.

7.4 Dans la mesure où la responsabilité de Christina Berger est exclue ou limitée, celle-ci l'est également pour la responsabilité de ses salariés, représentants et préposés.

7.5 Les présentes limitations ou exclusions de la responsabilité ne s'appliquent pas en cas de dissimulation frauduleuse de vices ou de transfert d'une garantie ou d'un risque d'approvisionnement, ainsi que pour la responsabilité qui relève des droits de loi sur la responsabilité liée au produit et pour les dommages causés par la violation de la vie, du corps ou de la santé. Un changement dans la charge de la preuve au détriment du client n'y est pas associé ici.

7.6 A l'exception de réclamations découlant d'actes illicites, les droits de réclamation du client sont prescrits au bout d'un an à compter du début du délai légal de prescription dans la mesure où il est entrepreneur et pour lesquels la responsabilité est limitée en vertu du présent article. Pour les clients qui sont des consommateurs les délais de prescription légaux s'appliquent.

8. Cession, compensation, droit de rétention

8.1 Les créances ne peuvent être cédées sans avoir reçu au préalable le consentement écrit de Christina Berger.

8.2 Toute compensation du client n'est exclue que si la contre-réclamation est définie par un jugement exécutoire final, en attente de décision ou non contestée ou inclut une demande d'indemnisation pour les frais de réparation du même contrat. S'il est entrepreneur, le client peut faire valoir un droit de compensation vis-à-vis des créances de Christina Berger uniquement si ce droit porte sur les réclamations liées au contrat, non contestées, en attente de décision ou définies par un jugement exécutoire.

9. Droit applicable, juridiction compétente, lieu d'exécution

9.1 Le contrat de vente est soumis au droit allemand à l'exception de la Convention des Nations Unies sur l'achat international des marchandises (CISG).

9.2 Si le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou de patrimoine de droit public, le tribunal du lieu d'affaires de Christina Berger est seul compétent et Obing (Allemagne) est le lieu d'exécution pour tous les litiges résultant du contrat de vente. Il en va de même si le client n'a pas de siège dans un État membre de l'Union Européenne. Dans ce cas, Christina Berger est également en droit de poursuivre le client devant un autre tribunal compétent.